



# ARMOR ESCRIME GUINGAMP

<http://ae-guingamp.wifeo.com>

## Salle ESCODANS KERGOZ

### REGLEMENT SAISON 2011-2012

#### COTISATION

La cotisation comprend le coût de la licence (50.50 euros) et les cours au club. Le règlement s'effectue en début de saison en une seule fois (un deux ou trois chèques) non remboursable : dépôt des chèques en octobre, fin décembre et le dernier, début février.

Le montant de la cotisation annuelle est de :

- 187.00 euros pour **un enfant**.
- 169 .00euros pour **un deuxième enfant**.
- 199.50 euros pour **un adulte**.
- 181.00 euros pour **un deuxième adulte**.

**Lors de votre inscription n 'oubliez d'apporter votre certificat médical.**

**La licence est valable du premier septembre au 30 août de l'année suivante.**

#### CONTACTS

<http://ae-guingamp.wifeo.com>

Pour tout renseignement ou en cas de problème, vous pouvez contacter un des membres du bureau :

Président d'honneur	Marcel Gomez
Président	Frédéric CURNELLE : 02 96 11 90 15
Trésorier	David KERBIRIOU
Secrétaire Communication	Fabienne CLEMENT
Correspondant Licence	David KERBIRIOU

## ENSEIGNEMENT

L'enseignement se fait sous la responsabilité du maître d'armes possédant le Brevet d'Etat :  
Maître Benjamin LEMAITRE.

Les niveaux sont définis par le Maître d'Armes.

## INSCRIPTION

A partir du mercredi 8 septembre 2011 aux heures prévues des cours.

## HORAIRES DE COURS

Mercredi : Enfants, petites catégories : 17h à 18h

Mercredi : Pupilles, benjamins, minimes : 18h à 19h30

Vendredi : Adultes et Ados : 20h à 22h.

Les cours ont lieu à la salle ESCODANS, cette salle se situe au parc des expositions de Kergoz à Guingamp.

## EQUIPEMENT

- *ENFANT jusqu'à 10 ans.* : La première année, le prêt de l'équipement est gratuit à l'exception du gant qui doit être acheté pour des raisons d'hygiène.

- *ADULTE* : L'équipement est identique à celui de l'enfant. Le tireur doit acquérir son gant. La veste, la sous-cuirasse, le masque, le pantalon et l'arme peuvent être loués auprès du club dès la première année.

## MISE A DISPOSITION DU MATERIEL

La mise à disposition du matériel est réglée séparément et dans son intégralité en début de saison. Une caution de 80 euros, non encaissée, est demandée à titre de garantie.

## ACHAT DE MATERIEL

Le club prévoit des achats de matériel groupés au début de chaque trimestre. A l'exception du bris de matériel qui ne peut être anticipé, il est demandé à chaque tireur d'informer les responsables du club du contenu des commandes qu'il désire passer à ces périodes. Lors de l'inscription nous vous fournirons le tarif.

## RESPONSABILITE

**Le club dégage sa responsabilité pour tout incident ou accident qui surviendrait en dehors de la salle d'armes. A cet effet, les parents s'engagent à déposer et à venir chercher leur enfant dans les locaux du club.**

**Avant de quitter l'enfant en début de séance, l'accompagnateur doit s'assurer de la présence d'au moins un responsable du club.**

**Le club dégage sa responsabilité pour toute perte ou vol qui surviendrait dans les vestiaires et hors de la salle d'armes (bicyclettes, scooters endommagés ou volés sur le parking.**

# REGLEMENT INTERIEUR

**ARTICLE 1 :** La salle est ouverte à tout escrimeur licencié de la Fédération Française d'Escrime au titre de membre du club ou d'invité.

**ARTICLE 2 :** Les escrimeurs sont responsables, en toutes circonstances (entraînement ou compétition, vol, casse ou dégradations diverses), du matériel prêté par le club.

**ARTICLE 3 :** Les locaux (salle d'armes et vestiaire) devront être laissés en parfait état de propreté. Il est interdit de pénétrer dans les vestiaires avec une arme. Les armes doivent être transportées dans un sac fermé.

**ARTICLE 4 :** Une tenue correcte et conforme au règlement de la F.F.E. est exigée pour les entraînements et les compétitions (cf. notes de la fédération concernant les normes des tenues). Une paire de chaussures avec semelles en caoutchouc, propre et réservée aux sports de salle est exigée.

**ARTICLE 5 :** Le Maître d'Armes est responsable de la salle et des entraînements. La ponctualité, la discipline et la politesse sont de rigueur et devront être respectées par toutes les personnes présentes dans la salle.

**ARTICLE 6 :** En cas de faute grave de la part d'un membre, conformément aux statuts en vigueur, le bureau peut procéder à la radiation temporaire ou définitive de ce membre, sa cotisation restant acquise à l'association.

**ARTICLE 7 :** Les parents ou leur représentant doivent déposer leur enfant dans la salle d'entraînement et le reprendre dans la salle à la fin de la séance. En cas d'annulation de séance, le président et l'enseignement déclinent toute responsabilité.

## ARMOR ESCRIME

## SALLE ESCODANS

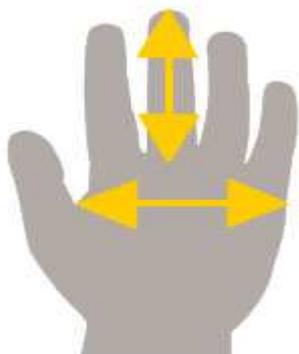
## GUINGAMP

<http://ae-guingamp.wifeo.com>

# COMMENT CHOISIR LA TAILLE DU GANT ?

Plusieurs techniques sont utilisées pour trouver la correspondance de taille pour du gant. Nous vous proposons de mesurer la largeur de votre paume de main.

Il suffit pour cela de mettre votre paume face à vous et de mesurer la largeur de celle-ci sans le pouce. Ensuite mesurez la longueur de votre majeur (toujours la paume face à vous en ne mesurant que le doigt).



**UNE FOIS CES MESURES PRISES, LA CORRESPONDANCE DE TAILLE EST EGALE A LA MOYENNE DE CES DEUX MESURES.**

**Ex : Si la mesure de votre paume est égale à 11cm et votre longueur de majeur est de 9, il faut partir sur une taille 10.**

**Si la moyenne est égale à 9,5 par exemple, il faut partir sur la taille supérieure (donc la taille 10).**

Adultes Taille gants 6 7 8 9 10 11 12  
Correspondance 2XS XS S M L XL 2XL

Enfants Taille gants 3 4 5 6 7  
Correspondance XS S M L XL

**ATTENTION / POUR VOTRE COMMANDE :**  
Droitier ou gaucher ???

### Commande

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Taille \_\_\_\_\_

droitier

Gaucher

Prix : 20 euro Règlement à la commande chèque à l'ordre de ARMOR ESCRIME

# ARMOR ESCRIME GUINGAMP

## FICHE D'INSCRIPTION

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

Photo

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

ECOLE FREQUENTE : \_\_\_\_\_

N° TELEPHONE DOMICILE : \_\_\_\_\_

N° TELEPHONE TRAVAIL : \_\_\_\_\_

EMAIL : \_\_\_\_\_ (mention très souhaitée, envoi d'informations à l'ensemble des membres)

N ° LICENCE : \_\_\_\_\_ (si déjà membre l'an passé)

ADHERENT PRINCIPAL : \_\_\_\_\_ - DEUXIEME ADHERENT : \_\_\_\_\_

NOUVEL ADHERENT : \_\_\_\_\_ - ANCIEN MEMBRE AUTRE CLUB \_\_\_\_\_

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU L'ARMOR ESCRIME GUINGAMP ?

Affiche :

Ami / relation :

Presse :

Autres : \_\_\_\_\_

### AUTORISATION DES PARENTS

Je soussigné \_\_\_\_\_ autorise mon enfant \_\_\_\_\_ à

Pratiquer l'escrime au sein de l'Armor Escrime Guingamp et m'engage, pour des raisons de responsabilité à le déposer à la salle d'armes et à venir le chercher à la salle d'armes lors des séances d'entraînement, des stages et des compétitions sauf dispositions contraires prises par les responsables du club.

Je soussigné \_\_\_\_\_ déclare accepter le règlement du club Armor Escrime Guingamp dont copie m'a été remise.

### AUTORISATION PARENTALE SUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE D'UNE PERSONNE MINEURE

Je soussigné(e) : .....

Demeurant : .....

Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle mon enfant apparait ; ceci, sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre du club de l'Armor escrime de Guingamp .

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à sa vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à lui nuire ou à lui causer un quelconque préjudice.

Fait à : ..... Le : .....

Fait à Guingamp le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2011 \_\_\_\_\_

SIGNATURE précédée de la mention ' LU ET APPROUVE '



# ARMOR ESCRIME GUINGAMP

## Salle ESCODANS KERGOZ

<http://ae-guingamp.wifeo.com>

### FEUILLE DE LOCATION DE MATERIEL

SAISON 2011/2012

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

CATEGORIE : \_\_\_\_\_ AGE : \_\_\_\_\_

ENFANT jusqu'à 10 ans	TARIF	TOTAL	NUMERO
VESTE	12 euros		
PANTALON	10 euros		
SOUS CUIRASSE	5 euros		
MASQUE	10 euros		
<b>TOTAL</b>	<b>37 EUROS</b>		

ADOS ET ADULTES	TARIF	TOTAL	NUMERO
VESTE	22 euros		
PANTALON	15 euros		
SOUS CUIRASSE	10 euros		
MASQUE	14 euros		
<b>TOTAL</b>	<b>61 EUROS</b>		

Guingamp, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/ 2011 \_\_\_\_\_ signature :





# ARMOR ESCRIME GUINGAMP

<http://ae-guingamp.wifeo.com>

## Salle ESCODANS KERGOZ

### CERTIFICAT MEDICAL

Madame, Monsieur,

Afin que nous puissions demander votre licence permettant la pratique de l'escrime, vous devez nous fournir un certificat médical de non contre-indication.

Ce certificat est obligatoire, autant pour la pratique en entraînement et loisir, que pour la pratique en compétition.

Pour la compétition, le médecin doit autoriser la participation en compétition et éventuellement le simple sur-classement (participation dans la catégorie immédiatement supérieure). Ces mentions sont autorisées par défaut (votre médecin doit rayer la ligne s'il ne l'autorise pas)

Le certificat est valide pour l'entraînement et le loisir jusqu'au 31 août de l'année de référence de la licence, pour la compétition il doit avoir moins d'un an au jour de l'épreuve où il est présenté.  
Les contrôles sont stricts.

Merci de consulter votre médecin habituel et de nous remettre le plus rapidement possible le certificat ci-dessous complété.

Je soussigné, Docteur .....

Atteste avoir délivré à M.....

Né (e) le.....

Un certificat de non contre-indication à la pratique de l'escrime.

- Autorise la participation aux compétitions dans sa catégorie

- Autorise le simple sur classement.

Date, signature et cachet du médecin